

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [daisy-landry-cssphares-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8691899291a35a3978855032>

Date d'obtention : 2025-02-13 17:01:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Premièrement que la trousse est bien créée pour nous aider en tant qu'intervenant. Facilité les interventions et savoir quoi faire lorsqu'on est face à une situation de Sextage. De bien pouvoir identifier et guider l'élève. De bien Amorcer, comprendre la nature des gestes, les intentions avec les partages et l'entendu des partages. De ne jamais voir le contenu des images. De bien comprendre ce qui doit être fait par chaque corps d'emploi (Intervenant, Police, DPCP).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me sentir à l'aise dans une situation de sextage et de savoir comment bien intervenir auprès de l'élève. De savoir comment remplir la grille avec l'élève concerné et d'utiliser les bons outils nécessaires avec la situation. De bien pouvoir identifier si je suis avec un acte impulsif ou bien un acte de malveillance et de faire les interventions nécessaires. De me sentir rassuré de tout le processus et de savoir que je fais la cueillette des informations car je suis en première ligne pour dresser le portrait de la situation initiale. De ne jamais chercher à voir le contenu des images/vidéos.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne jamais consulter les images/vidéos

De bien remplir la grille et d'identifier des premiers signes (Amorces, Nature, Intention, Étendue, type d'implication) si c'est un acte Malveillant de ne pas continuer à remplir la grille, confisquer l'appareil et de communiquer avec la police. De toujours rencontrer l'élève seul, de bien l'identifier sur le document de réponse à toutes les questions ou de mettre N/A si ne s'applique pas et de faire signer l'élève et moi l'intervenant. De bien confisquer leur téléphone et le mettre dans le sac disposé dans la trousse si contient de la porno juvénile en leur présence. Je vais aussi être en mesure de faire plus de sensibilisation sur la nature criminelle de leurs comportements et aux conséquences du sextage.